

Résolution sur la Guinée

Le Conseil permanent de la Francophonie, réuni en session extraordinaire le 8 février 2024,

Vu la Charte de la Francophonie,

Vu la Déclaration de Bamako du 3 novembre 2000,

Vu la Déclaration de Saint-Boniface du 14 mai 2006,

Rappelant qu'à la suite de la prise de pouvoir par la force, le 5 septembre 2021, par le Comité national du rassemblement et du développement (CNRD), le Conseil permanent de la Francophonie (CPF) réuni lors de sa 116^e session (extraordinaire) le 16 septembre 2021, avait décidé, en application des dispositions de la Déclaration de Bamako, de suspendre la République de Guinée de la Francophonie, tout en maintenant les programmes de coopération bénéficiant directement aux populations civiles et ceux qui peuvent concourir au rétablissement de la démocratie ;

Rappelant également que, par la même occasion, le CPF a exigé le rétablissement rapide de l'ordre constitutionnel et de la démocratie en Guinée ; demandé à l'OIF d'accompagner le processus de transition en Guinée ; et décidé de rester saisi de la situation dans ce pays et de réexaminer sa position en fonction des avancées qui seront constatées dans le rétablissement de l'ordre constitutionnel et démocratique, et du respect des droits et des libertés ;

Relevant que, dans le cadre du suivi régulier de la situation par l'OIF, des efforts des autorités pour avancer sur des étapes de la transition ont été notés, en particulier les mesures suivantes :

- la libération du Président Alpha Condé ;
- la signature d'un chronogramme en dix points fixant la durée de la transition à 24 mois ;
- la tenue du procès du massacre du 28 septembre 2009, longtemps demandé par des partenaires internationaux, notamment la Cour pénale internationale et le Conseil des droits de l'Homme des Nations unies, et par la société civile guinéenne ;
- l'acceptation et la collaboration dans l'accompagnement par l'OIF dans le cadre de la conduite de la transition, notamment pour l'élaboration des projets de textes constitutionnels et électoraux, le renforcement des capacités des institutions de la transition, la réalisation du projet de cartes de presse et des réformes du secteur des médias et de la lutte contre la désinformation ; la confirmation de la tenue du référendum constitutionnel en 2024 ;

- Saluant** la visite officielle que la Secrétaire générale de la Francophonie a effectuée à Conakry les 7 et 8 janvier 2024 au cours de laquelle elle a rencontré les plus hautes autorités de la transition ainsi que d'autres acteurs nationaux ;
- Notant** les différentes missions d'information et de contact déployées par l'OIF en Guinée, précisément en décembre 2021, en mars 2022, en avril 2023 et en janvier 2024, et régulièrement présentées lors des travaux de la Commission politique, dont il ressort une collaboration continue sur le terrain afin de mener le processus de transition à son terme, conformément aux engagements des autorités de transition devant les partenaires régionaux et internationaux ;
- Exprimant** sa solidarité envers le peuple guinéen à la suite de l'explosion du dépôt de carburant à Conakry survenue dans la nuit du 17 au 18 décembre 2023, source de déstabilisation du processus de transition ;
- S'appuyant** sur les décisions de la 44^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie, réunie à Yaoundé (Cameroun) les 4 et 5 novembre 2023, encourageant l'OIF à accompagner ses Etats membres en situation de rupture de la démocratie et demandant à la Secrétaire générale de garder un contact permanent avec les autorités de ces États ;
- Recommande** à la Commission politique d'inviter un représentant de la Guinée lors de sa prochaine réunion pour une présentation des avancées de la transition et permettre ainsi une évaluation des engagements pris dans le cadre du chronogramme de sortie de transition ;
- Se propose** d'inviter les autorités de transition guinéennes à venir présenter lors d'une prochaine session extraordinaire du CPF les avancées réalisées en vue du rétablissement de l'ordre constitutionnel et de la démocratie en Guinée, si la situation continue d'évoluer positivement ;
- Encourage** les autorités guinéennes à accélérer la mise en œuvre du chronogramme de sortie de transition, rappelé lors de la visite officielle de la Secrétaire générale en Guinée en janvier 2024 et relève l'importance de veiller à la participation effective des femmes et des jeunes tout au long du processus de transition, notamment lors des élections générales ;
- Déplore** la suspension de certains droits et libertés, dont la liberté de la presse et la liberté de réunion pacifique et d'association, ainsi que les restrictions d'accès à internet et le brouillage des ondes ;
- Appelle** les autorités à garantir le respect des droits et des libertés fondamentaux, en particulier veiller au respect effectif de la liberté de la presse et d'accès à internet, et l'ouverture des ondes, garanties d'une information pluraliste ;
- Demande** à la Secrétaire générale de poursuivre les échanges avec les autorités de la Guinée et l'accompagnement par l'OIF de la transition, en lien avec les autres acteurs de la Charte, ainsi que de présenter un état de l'évolution de la situation lors de la prochaine session du CPF prévue le 26 juin 2024 ;
- Décide** de rester saisi de la situation en Guinée de manière à réexaminer sa position lors des sessions ultérieures, à la lumière des informations fournies par le représentant de la Guinée invité à la Commission politique et en fonction des avancées qui seront constatées dans le rétablissement de l'ordre constitutionnel et démocratique ainsi que le respect des droits et des libertés dans le pays.